

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2278

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2278 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 9 710 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.*

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 décembre 2022.

Le présent règlement entre en vigueur le 10 janvier 2023 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 10 janvier 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate